

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2016

L'an deux mil seize, le mardi vingt-trois février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Elisabeth LAURENCOT, Dominique JANIN : Adjointes ; Jean-Michel BRIE, Nicole DARMIGNY, Christophe CHAGNEUX, Françoise CLERC, Laetitia DE CARVALHO, Gérard GACHET et Rémi RUINET.

Absents excusés : Gérard BOURDIER pouvoir à Gérard TREMOULET
Sylvie THIBERT pouvoir à Didier VOYE
Magali LEGOUHY-FAVRE pouvoir à Elisabeth LAURENCOT
Laetitia POTIER pouvoir à Dominique JANIN

Convocation adressée le : 18 février 2016

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Laetitia DE CARVALHO comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Conseil Municipal du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu.

Dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal par délibération n° 14/2014, en date du 18 avril 2014, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'une décision du maire, concernant l'encaissement d'un chèque de remboursement de sinistre :

Décision n° 09/2016 : chèque de Groupama : remboursement réparation mur de 327,60 €.

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 1 rapport supplémentaire à l'ordre du jour, concernant la participation financière des associations aisieréennes, aux frais de mise à disposition de la salle polyvalente.

Après avoir entendu les explications du maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'ajouter ce rapport supplémentaire, à la présente séance.

10/2016 : Classement voirie communale

Afin d'optimiser les dotations 2017, il est nécessaire de mettre à jour la longueur de nos voiries. En effet, ces données ont des répercussions sur le montant de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui sert au calcul de la composante de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF). Les derniers relevés kilométriques de voiries, actés par décision municipale en date du 27 juillet 2012, faisaient apparaître à cette date, une longueur totale de voirie de 10 636 mètres.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter la longueur de 500 mètres, de la voie dénommée « rue des vergers » intégrée dans le domaine communal,

Après un comptage précis du métrage, le nouveau recensement de voiries communales est arrêté à 11 136 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, ces modifications au tableau de nos voies communales, joint en annexe.

11/2016 : SICECO : modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les statuts du SICECO,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

12/2016 : Bail location du chaudron : avenant

M. le Maire fait part au Conseil d'une correspondance, reçue du gérant du Cabaret « l'Escapade ». Cette lettre fait suite à une réunion, qui s'est tenue en mairie, en janvier 2016. Le responsable nous avise de difficultés financières liées d'une part aux travaux exécutés pour son installation et d'autre part, à la baisse de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, il doit effectuer d'importants travaux pour la mise aux normes de son établissement. M. le Maire procède à la lecture de la lettre de M. LEGRAND qui demande de bien vouloir étudier une proposition de loyer revue à la baisse, pour le ramener de 1200 euros à 600 euros, pendant une période de 2 ans pour pallier à son déficit.

Après débat, il est procédé au vote, pour une proposition de loyer mensuel, de 800 € sur 2 ans. La décision est rejetée par 2 voix pour et 13 voix contre.

Une discussion s'engage pour proposer un loyer mensuel, de 800 €, pendant une année.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote, le conseil municipal décide d'adopter cette nouvelle proposition, par 8 voix pour et 7 voix contre. Il charge le maire d'établir un avenant au bail initial, pour intégrer cette baisse du loyer ramenée à 800 €/ mensuels, à compter du 1^{er} avril 2016, pour une durée de 12 mois.

13/2016 : Entretien professionnel : critères

Vu :

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76,

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

L'avis favorable du comité technique placé auprès du centre de gestion de Dijon, en date du 16 avril 2015 sur les critères proposés

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que « l'appréciation, par l'autorité territoriale, de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu ».

Le Maire rappelle que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé.

Le Maire précise également qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer lesdits critères et que ces derniers doivent notamment porter sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Le Maire PROPOSE à l'Assemblée délibérante de retenir les critères suivants :

LES RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS PAR L'AGENT ET LA REALISATION DES OBJECTIFS

- Implication dans le travail
- Concevoir un projet
- Conduire un projet
- Mettre en application un projet
- Qualité du travail effectué
- Assiduité
- Disponibilité
- Initiative
- Analyse et synthèse
- Organisation

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

- Compétences techniques
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Connaissances réglementaires
- Appliquer les directives données
- Autonomie
- Entretenir et développer ses compétences
- Qualité d'expression écrite et orale
- Maîtrise des nouvelles technologies
- Réactivité
- Adaptabilité
- Connaître les règles d'hygiène, de sécurité et d'incendie

LES QUALITES RELATIONNELLES

- Travail en équipe
- Relations avec la hiérarchie
- Relation avec les élus
- Relations avec le public (politesse, courtoisie)
- Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel
- Capacité d'écoute
- Esprit d'ouverture au changement

LA CAPACITE D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE OU, LE CAS ECHEANT, A EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPERIEUR

- Animer une équipe
- Animer un réseau
- Fixer les objectifs
- Evaluer les résultats
- Piloter
- Conduire une réunion
- Déléguer
- Contrôler
- Dialogue et communication
- Communication
- Négociation
- Faire des propositions
- Prendre des décisions
- Faire appliquer les décisions
- Prévenir et arbitrer les conflits
- Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives
- Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, pour valider les critères professionnels précédemment cités.

14/2016 : Salle polyvalente : participation des associations aiséréennes aux frais de fonctionnement :

Mme LAURENÇOT fait part d'une demande exprimée lors d'une réunion entre la commission municipale et les présidents d'association, concernant la participation de 50 €, aux charges de fonctionnement, dues par les associations aiséréennes, lors de la mise à disposition de la salle polyvalente, pour des animations payantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de supprimer la participation de 50 €, pour les associations aiséréennes qui utilisent la salle polyvalente, lors d'animations ou manifestations ponctuelles.

Questions diverses

- Organisation et financement du bus scolaire de Potangey :
M. le Maire informe qu'à compter de la rentrée scolaire 2016, le bus scolaire faisant la liaison Aiserey/Potangey sera supprimé par le Conseil Départemental. Afin de palier à

cette fin de convention, la commune a demandé un devis, à des transporteurs, pour étudier la faisabilité de mettre en place un bus financé par la commune.

Il s'avère que le montant approximatif de cette prestation va de 25 000 € à 30 000 €. Par ailleurs, la commune devra s'acquitter d'un accompagnateur et en plus prévoir un remplacement, en cas d'absence du titulaire. Cette charge financière supplémentaire n'a pas encore été évaluée.

Ce sujet sera à nouveau débattu lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Ouverture du secrétariat de mairie : modification des horaires au 01.05.2016 :

Le maire informe de la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, à compter du 01 mai 2016, comme suit :

Lundi : 9h à 12h

Mercredi : 10h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Fermé les samedis matin

Le maire rappelle qu'il reçoit les personnes qui le souhaitent, sur rendez-vous.

- Ecole élémentaire : suivi du dossier de mise aux normes :

Des travaux de mise aux normes seront réalisés en 2016, pour sécuriser les 3 classes, en cas d'incendie, par la réalisation d'ouvertures sur l'extérieur. En parallèle, une étude de faisabilité est en cours pour la construction d'une nouvelle école.

- Réunion de travail privée du Conseil municipal : mardi 22 mars 2016 à 19 heures, avec une visite de la gendarmerie pour la mise en place de la participation citoyenne

- Augmentation des impôts : Le conseil municipal entend les explications de Monsieur Benjamin MODI, Directeur général des services de la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise, concernant l'augmentation de la part intercommunale, dans les impôts à venir. Cette augmentation est principalement due au budget de fonctionnement consacré à la gestion du service petite-enfance (accueils et restaurants périscolaires, Temps d'accueil périscolaire, Centres extrascolaires et Espaces Jeunes), Une notice d'information détaillée sera prochainement distribuée dans chaque boîte à lettres, pour tous les habitants du canton.

Fin de séance : 22 heures 20

Prochain conseil municipal prévu le : 05 avril 2016

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
10/2016	Classement voirie communale
11/2016	SICECO : modification des statuts
12/2016	Bail commercial location chaudron : avenant n° 1
13/2016	Entretien professionnel : critères
14/2016	Salle polyvalente : annulation participation aux charges pour associations aiséréennes

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Didier VOYE	1 ^{er} Adjoint au maire		
Elisabeth LAURENÇOT	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Dominique JANIN	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Gérard BOURDIER	Conseiller municipal	Pouvoir à M. Gérard TREMOULET	
Jean-Michel BRIÉ	Conseiller municipal		
Christophe CHAGNEUX	Conseiller municipal		
Françoise CLERC	Conseillère municipale		
Nicole DARMIGNY	Conseillère municipale		
Laëtitia DE CARVALHO	Conseillère municipale		
Gérard GACHET	Conseiller municipal		
Magali LEGOUHY-FABRE	Conseillère municipale	Pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT	
Laëtitia POTIER	Conseillère municipale	Pouvoir à Dominique JANIN	
Rémi RUINET	Conseiller municipal		
Sylvie THIBERT	Conseillère municipale	Pouvoir à Didier VOYE	

